

# Et pour demain ?

*« Pour voir loin, il faut y regarder de près »*

Pierre Dac

---



# Des budgets communaux en +

**Un investissement communal exceptionnel, complémentaire aux moyens déjà prévus d'ici 2024, est consenti :  
+ 5.500.000 €**

En sus des égouts impactés dont la réfection sera prise en charge à 100% par la SPGE !

- Cadastre des égouts et fossés et de leur état : 300.000 €
- Contrôle des obligations urbanistiques (marché de service) : 150.000 €
- Réparations ponctuelles d'égouts : 300.000 €
- Curage de fossés et de ruisseaux : 500.000 €
- Curage et inspections caméras d'égouts : 400.000 €
- Etudes de bassins hydrographiques : 200.000 €
- Divers travaux d'égouttages et éventuels bassins d'orage : 2.200.000 €
- Révision du schéma de structure (incl. aléa d'inondations) : 200.000 €
- Curage intensifié des avaloirs pour la périphérie (marché de service) : 600.000 €
- Guide d'urbanisme (imperméabilisation) : 85.000 €
- Plan d'adaptations climatiques : 500.000 €
- Plantations agricoles pour contrer les coulées de boues : 65.000 €

# Budget

➔ En matière d'égouttage :

| Libellé  | Montant Extra 2022-24 | Budget initial 2021 | Engagements complémentaire en MB2 2021 | Proposition de budget initial 2022 | par rapport au BI 2021 | Extra 2023            | Extra 2024          |
|--|-----------------------|---------------------|--|------------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|
| Cadastre des égouts et fossés et de leur état                | 300.000,00 €          |                     |  | 300.000,00 €                       | Nouveau                | 0,00 €                | 0,00 €              |
| Contrôle des prescriptions urbanistiques (Marché de service) | 150.000,00 €          |                     |  | 50.000,00 €                        | Nouveau                | 50.000,00 €           | 50.000,00 €         |
| Réparations ponctuelles d'égouts                             | 300.000,00 €          | 91.454,53 €         | 45.000,00 €                            | 250.000,00 €                       | + 173,36 % x 2,74      | 250.000,00 €          | 250.000,00 €        |
| Curage de fossés et de ruisseaux                             | 500.000,00 €          |                     |  | 200.000,00 €                       | Nouveau                | 210.000,00 €          | 210.000,00 €        |
| Curage et endoscopie d'égouts                                | 400.000,00 €          | 33.458,92 €         |  | 200.000,00 €                       | + 497 % x 5,98         | 210.000,00 €          | 200.000,00 €        |
| Etudes de bassins hydrographique                             | 200.000,00 €          |                     | 55.955,00 €                            | 144.045,00 €                       | Nouveau                | 0,00 €                | 0,00 €              |
| Divers travaux égouttage                                     | 2.200.000,00 €        | 225.000,00 €        | 510.000,00 €                           | 765.000,00 €                       | + 240 % x 3,40         | 1.000.000,00 €        |                     |
| Chemisage de tuyaux  |                       | 19.990,89 €         |  | 20.000,00 €                        | + 0 % =                | 20.000,00 €           | 20.000,00 €         |
| Traitement biologique  |                       | 72.600,00 €         |  | 75.000,00 €                        | + 0 % =                | 75.000,00 €           | 75.000,00 €         |
| <b>Total</b>   | <b>4.050.000,00 €</b> | <b>442.504,34 €</b> | <b>610.955,00 €</b>                    | <b>2.004.045,00 €</b>              | <b>+ 353 % x 4,53</b>  | <b>1.815.000,00 €</b> | <b>805.000,00 €</b> |
| Augmentations par rapport au BI2021                          |                       | 100 %               | + 138 %                                | + 353 %                            |                        |                       |                     |
| Augmentations par rapport au BI2021                          |                       | 1                   | x 2,38                                 | x 4,53                             |                        |                       |                     |



**NAMUR  
CAPITALE**

# Renforts en matière de personnel au DVP

- **Au Service Technique Voirie**
  - **1 Agent technique D9 prévu au plan d'embauche 2022**
    - Objectif/justificatif : Renfort du staff technique pour les soulager des tâches moins prioritaires (avis techniques relatifs aux sentiers et chemins, aux cours d'eau, ...).
  - **1 Agent technique D7 pour la gestion des cimetières.**
    - Objectif/justificatif : « soulager » les chefs de secteur qui doivent se concentrer sur les problèmes techniques de leur secteur (3 secteurs au lieu de 5 avant).
  - **1 Agent technique D9 pour la gestion des dossiers d'expertises**
    - Objectif/justificatif : gérer les expertises et suivis des dossiers « complexes » (Exemples : rue Marcel Lecomte, Chemin de Pottisseau, suivi des contacts Province,...)
- **Au Bureau d'Etudes Voies Publiques**
  - **1 Agent technique D9 ou A1 prévu au plan d'embauche 2022**
    - Objectif/justificatif : Renfort de la cellule « Permis/Egouttage » pour le suivi et le contrôle des prescriptions urbanistiques en matière de gestion des eaux et de voiries (charges et conditions de voiries, trottoirs, ...).
  - **1 Agent technique A1 pour la gestion des eaux.**
    - Objectif/justificatif : Renfort de la cellule « Permis/Egouttage » pour la réalisation d'un plan « Gestion des eaux » et le traitement des dossiers liés à cette matière (GISER, inondations, études INASEP, ...).
  - **1 Agent technique A1 pour la cellule « Etudes »**
    - Objectif/justificatif : Renfort indispensable pour absorber l'augmentation du nombre de dossiers liée au PIV, au nouveau PIWACY et aux nouveaux besoins d'études d'égouttage.



- A l'instar des Plans VOIRIES et TROTTOIRS :  
Elaboration d'un « PLAN égouttage et ruissellement des eaux pluviales »

Du côté du DCV :

- Engagement de 4 ouvriers dès 2022
- Acquisition d'une nouvelle balayeuse
- Rappel : marché de fourniture d'une nouvelle hydrocureuse validé par le Conseil du 7 septembre
- Marché de services pour prestations d'entretien supplémentaire pour curage des avaloirs en périphérie
- Attention particulière au suivi des installations de chantier sur la voirie
- Sensibilisation à l'interdiction du rejet d'huiles, graisses et autres résidus dans les avaloirs



# Instruction des permis

## ACTIONS ENVISAGEES

- Au niveau régional, renforcement des obligations en matière de composition de dossier selon la nature de l'aléa d'inondation et nouvelles obligations d'analyse pour les instances consultées.
- Adoption de normes (Guide communal d'urbanisme) visant à limiter l'imperméabilisation des sols.

### **Axe 1 : Minimiser les surfaces imperméables**

Limiter l'emprise au sol des constructions et des zones de parcage, utiliser des revêtements de sol perméables, ...

### **Axe 2 : Compenser l'imperméabilisation de la parcelle**

Installer des citernes de récupération d'eau de pluie, mettre en œuvre des ouvrages qui permettent l'infiltration dans le sol des eaux de ruissellement excédentaires, mettre en œuvre des dispositifs de rétention qui permettent l'évapotranspiration des eaux de pluie sur la parcelle (toitures vertes, chemins d'eau, etc.)

- Renforcement du suivi et de la poursuite des infractions.



# Planification territoriale

Schéma de développement  
communal

## ACTION ENVISAGEE : REVISER LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

- Intégrer dans le schéma de développement communal une couche d'aléa d'inondation actualisée et qui tient compte des spécificités communales
- Définir des zones non aedificandi
- Définir des zones permettant le débordement des cours d'eau



**NAMUR  
CAPITALE**

Adaptation aux  
changements  
climatiques –  
proposition d'actions

Proposition d'actions  
associées à la vulnérabilité  
« Fortes précipitations &  
inondations »

LISTE D'ACTION PROPOSÉES PAR L'AUTEUR DE L'ÉTUDE :

1<sup>ère</sup> mesure : l'atténuation

Lutter contre l'imperméabilisation

- Stratégie de limitation de l'imperméabilisation des terres
- Guide communal d'urbanisme sur l'imperméabilisation des terres
- Promotion des constructions non-imperméabilisantes

Gérer l'eau de pluie (infrastructure et végétation)

- Outil de gestion de l'eau de pluie
- Renaturation des berges des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie
- Étude et mise en œuvre d'une « nouvelle rivière urbaine »
- Distributions d'arbres, arbuste et plantes grimpantes
- Priorisation de la localisation des haies et plantations sur les parcelles publiques
- Coordonner les capacités de production de plants de haies
- Primes pour la végétalisation des toitures



## Adaptation aux changements climatiques – proposition d'actions

Proposition d'actions  
associées à la vulnérabilité  
« érosion et coulée de boue »

### Gérer les risques

- Plan d'urgence « inondations » pour les établissements à risque : accompagnement
- Normes urbanistiques sur la résilience aux inondations

### Sensibiliser

- Réseau de gîtes « découverte » des mesures d'adaptation

### Coulée de boue

- Sensibiliser et inciter la plantation en milieu agricole
- Préserver les terres agricoles de tout usage non agricole ou lié à la diversification du secteur agricole
- ... différentes mesures de soutien à l'agroécologie

